



TOURNOI DE PONTOISE

07 – 08 – 09 JUIN 2025



GENERAL

Article 1. Le tournoi est autorisé sous le n° XXXXXXXXXXXX

Article 2. Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBAD, des règlements particuliers de la LIFB et du règlement ci-après.

Article 3. Tout participant doit être en règle avec la FFBAD et en possession de sa licence compétition.

Article 4. Le juge-arbitre du tournoi sera Pascal MOISSERON. Il est désigné par le comité d'organisation. Ses décisions sont sans appel. Le juge-arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point de ce règlement.

Le tournoi se déroulera au Hall omnisports Philippe Hemet, 1 rue Pierre de Coubertin 95300 Pontoise sur 7 terrains.

SERIES ET TABLEAUX

Article 5. Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux.

Article 6. Ce tournoi propose les séries de NC à R5. Il est ouvert à tous les licenciés FFBAD.

Article 7. La date du tirage au sort qui est fixée au **24 MAI 2025** suivant la dernière mise à jour des classements et déterminera les têtes des séries.

Article 8. Le tournoi sera découpé en 4 ou 5 séries en fonction du nombre d'inscrits et de leur CPPH le jour de la clôture des inscriptions et dans tous les tableaux de SH, SD, DH, DD, DMX.

Les joueurs peuvent s'inscrire dans les 3 tableaux.

Les **DOUBLES** se dérouleront **INTEGRALEMENT le SAMEDI 07 JUIN 2025**

Les **SIMPLES** se dérouleront **INTEGRALEMENT le DIMANCHE 08 JUIN 2025**

Les **MIXTES** se dérouleront **INTEGRALEMENT le LUNDI 09 JUIN 2025**

Chaque tableau se jouera en poule avec 2 sortants dans la mesure du possible suivi d'un tableau à élimination directe.

Article 9. Les tableaux ne seront ouverts qu'à partir de 4 inscrits. Le comité d'organisation se réserve le droit de changer le mode d'élimination en cas d'inscriptions insuffisantes dans un ou plusieurs tableaux d'une ou plusieurs séries.

Article 10. Les horaires des matches sont donnés à titre indicatif. Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier l'ordre des matches en cas de nécessité et avec l'accord du juge-arbitre.

INSCRIPTIONS

Article 11. Le montant des droits d'engagement est de 16 Euros pour 1 tableau, de 21 Euros pour 2 tableaux et de 26 Euros pour 3 tableaux. Tout forfait arrivant après tirage au sort ne sera remboursé que sur présentation d'un justificatif officiel (certificat médical ou attestation de l'entreprise). Les remboursements seront effectués sous 30 jours après la fin de la compétition.

Article 12. Le tournoi est de type standard. La date limite d'inscription est fixée au **JEUDI 08 MAI 2025** date à partir de laquelle les classements seront figés. En cas de surnombre, les inscriptions seront prises en compte par ordre d'arrivée.

Article 13. Les inscriptions se feront **SUR BADNET**. Contact GEO Principal (Emy RODA) : 0647375821 ; Contact PRESIDENT (Franck AJALBERT) : 0626475420 ; Contact mail tournoi : pontoisetournoi@gmail.com (**mail à privilégier**)

FORFAITS

Article 14. Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré « forfait » après la date du tirage au sort. Il devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et adressera dans les délais impartis les pièces justificatives au secrétariat de la Ligue Ile de France.

Article 15. Si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit en plus de prévenir le comité organisateur, envoyer (dans les 5 jours suivant la fin compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire fédéral rempli.

Article 16. Tout joueur suspendu qui participe à une compétition est passible d'une aggravation de sa sanction, s'il est prouvé que le joueur ou son club ont bien reçu une notification de la sanction.

Article 17. Un joueur inscrit sur 2 tournois le même week-end est passible de sanction si ce dernier a bien reçu des confirmations de la prise en compte de son ou ses inscription(s) au plus tard à J-28 et n'a pas fait de démarche pour se désinscrire sur au moins sur l'un deux avant les tirages au sort

DEROULEMENT

Article 18. Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse de contact badnet. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.

Article 19. Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponible le samedi et dimanche de 8h00 à 23h00 et/ou le lundi de 8h00 à 19h00.

Article 20. Les volants sont à la charge des joueurs, à partage égal entre les deux joueurs/paires. Le volant officiel est le BABOLAT N°2. Ils seront fournis pour les finales. Les finales seront perlées au fil de la journée.

Article 21. Les matches seront auto-arbitrés jusqu'aux finales où éventuellement un arbitre (ou faisant office) sera proposé par le comité d'organisation au juge-arbitre. Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge-arbitre, à tout moment du tournoi, qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office).

Article 22. Tout participant doit se faire pointer dès son arrivée, chaque jour de la compétition, à l'heure de convocation et non de match. Si un joueur souhaite quitter la salle pendant la compétition, quel que soit le motif, il devra impérativement en demander l'accord au juge-arbitre et/ou prévenir la table de marque

Article 23. L'échéancier étant fourni à titre indicatif, les matches peuvent être appelés 60 minutes avant l'horaire prévu.

Article 24. Le temps minimum de repos entre deux matches sera de 20 minutes.

Article 25. Les joueurs disposent de cinq minutes entre l'appel et le début de leur match. Tout joueur non présent sur le court dans un délai de 3 minutes après l'appel de son match risque une disqualification du tableau par le juge-arbitre.

Article 26. Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec tous les accessoires nécessaires à son match. Aucun joueur n'est autorisé à quitter le terrain pendant son match, en dehors des arrêts de jeu prévus à cet effet.

Article 27. Chaque joueur autorise la diffusion de photographies prises pendant la compétition, sauf avis contraire donné par écrit le jour du tournoi.

Article 28. Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès de la juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.

Article 29. Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de vol, de perte, accident ou autre.

Article 30. Tout joueur s'inscrivant à une compétition doit connaître le code de conduite des joueurs et le Code de conduite pour les entraîneurs, les conseillers d'équipe et les officiels techniques.

Article 31. Le tournoi de Pontoise se déroulera conformément aux directives sanitaires en vigueur au moment de la compétition. Ces directives, qu'elles soient imposées par la Mairie de Pontoise, la LIFB, la FFBAD ou le Comité d'Organisation, devront être scrupuleusement être respectées par tous les joueurs, coachs, bénévoles et accompagnants.